

**POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Définitions :

**Responsable du traitement des données à caractère personnel** est la société DFM EUROPE Sp. z o.o. [Société à Responsabilité Limitée], sise à Gdańsk (code postal : 80-307), ul. Antoniego Abrahama 1A, immatriculée au registre des entrepreneurs tenu par le Tribunal de district de Toruń, VII Section Économique, sous le numéro KRS 0000665090, REGON 366624352, NIP 8762468065,

**Données à caractère personnel** signifient toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable par un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de la personne physique, y compris l'image, l'enregistrement vocal, les coordonnées, les données de localisation, les informations comprises dans la correspondance, les informations recueillies au moyen de l'équipement d'enregistrement ou d'une autre technologie similaire.

**Politique** signifie la présente Politique de traitement des données à caractère personnel.

**RGPD** signifie Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 7 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

**Personne concernée** est toute personne physique dont les données à caractère personnel sont traitées par le Responsable du traitement des données à caractère personnel (par exemple nos clients, les personnes visitant notre établissement et bénéficiant de nos services, les personnes qui communiquent avec notre entreprise)

1. Dans le cadre de son activité commerciale, le Responsable du traitement des données à caractère personnel collecte et traite les données personnelles conformément aux dispositions en vigueur, notamment au RGPD, et aux principes relatifs au traitement des données à caractère personnel qui y sont prévues.
2. Le Responsable du traitement assure un traitement des données à caractère personnel transparent, en particulier il informe toujours dûment du traitement des données à caractère personnel au moment de leur collecte, y compris de l'utilisation qui sera faite de ces données et de la base juridique du traitement. Le Responsable du traitement des données à caractère personnel garantit aux personnes concernées la sécurité et la confidentialité des informations personnelles ainsi que l'accès à ces informations lors de leur traitement.
3. Pour contacter le Responsable du traitement des données, envoyez un e-mail à l'adresse : [kadry@dfm-europe.eu](mailto:kadry@dfm-europe.eu) ou écrivez à l'adresse DFM EUROPE Sp. z o. o., 80-307 Gdańsk, ul. Antoniego Abrahama 1A
4. Afin d'assurer l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel, Le Responsable du traitement des données a mis en place des procédures permettant l'accès aux données à caractère personnel uniquement aux personnes autorisées et dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution de leurs missions. Le Responsable du traitement des données met en œuvre des solutions organisationnelles et techniques afin d'assurer que toutes les opérations relatives aux



données à caractère personnel sont enregistrées et réalisées uniquement par des personnes autorisées.

5. Le Responsable du traitement des données prend, en outre, toutes les mesures nécessaires pour garantir l'utilisation des mesures de sécurité appropriées par ses sous-traitants et autres entités coopérantes lors du traitement des données personnelles. Le Responsable du traitement des données effectue constamment une analyse des risques et nous surveillons l'adéquation des mesures de sécurité des données appliquées avec risques identifiés.

6. Dans le cas où la correspondance adressée au Responsable du traitement des données à caractère personnel est envoyée par e-mail ou des moyens traditionnels, les données personnelles comprises dans cette correspondance sont traitées uniquement à des fins de communication et de gestion de la question relative à la correspondance ou aux questions qui s'y rapportent. La base juridique du traitement des données est l'intérêt légitime du Responsable du traitement (article 6, paragraphe 1, point f du RGPD), consistant à gérer la correspondance qui lui est adressée dans le cadre de l'exécution de sa mission. Le Responsable du traitement traite uniquement les données à caractère personnels nécessaires à la gestion de l'affaire relative à la correspondance. Toute la correspondance est stockée de manière permettant de garantir la sécurité des données à caractère personnel et d'autres informations qui y sont comprises et de les divulguées uniquement aux personnes autorisées.

7. En cas d'appels téléphoniques, le Responsable du traitement des données peut demander les données personnelles uniquement si c'est nécessaire à la gestion de l'affaire relative à l'appel. Dans ce cas, la base juridique est l'intérêt légitime du Responsable du traitement des données (article 6, paragraphe 1, point f du RGPD), consistant à devoir gérer la question relative à la mission exécutée.

8. Pour assurer la sécurité des personnes et des biens, le Responsable du traitement des données peut mettre en place la surveillance vidéo et contrôler l'accès aux locaux et à la zone gérée par le Responsable. Les données personnelles ainsi collectées ne sont utilisées à d'autres fins. Les données personnelles sous forme d'enregistrements de vidéosurveillance et les données collectées dans le registre d'entrées et de sortie sont traitées pour assurer la sécurité et l'ordre au sein du site et, éventuellement, aux fins de la défense ou des réclamations. La base du traitement des données personnelles est l'intérêt légitime du Responsable du traitement des données (article 6, paragraphe 1, point f du RGPD).

9. Dans le cadre des processus de recrutement, le Responsable du traitement des données attend le transfert de données personnelles uniquement dans la mesure définie par le droit du travail. Par conséquent, les informations ne peuvent pas être partagées plus largement. Si les candidatures soumises contiennent ce type de données additionnelles, ces informations ne seront pas utilisées ou prises en compte dans le processus de recrutement ou à d'autres fins. Les données personnelles sont traitées aux fins suivantes : a) exécuter les obligations découlant des dispositions légales relatives au processus de recrutement, y compris en particulier du Code du travail – conformément à l'article 6, paragraphe 1, point c du RGPD en relation avec les dispositions du Code du travail ; b) mener le processus de recrutement dans le cadre des données non requises par la loi, ainsi qu'aux fins des recrutements futurs, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point a du RGPD ;



c) établir ou poursuivre d'éventuels recours ou se défendre contre un tel recours, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD.

10. Dans le cas où les données sont collectées à des fins relatives à l'exécution d'un contrat spécifique, le Responsable du traitement fournit à la personne concernée des informations détaillées concernant le traitement de ses données personnelles, au plus tard, au moment de la conclusion du contrat.

11. Dans le cadre de l'exécution de ses missions, le Responsable du traitement recueille les données personnelles également, par exemple lors des réunions d'affaires, événements d'un secteur concerné ou en échangeant les cartes de visite - à des fins relatives à l'établissement et maintenance des contacts commerciaux. La base juridique du traitement des données à caractère personnel est, dans ce cas, l'intérêt légitime du Responsable du traitement des données (article 6, paragraphe 1, lettre f du RGPD), consistant à créer un réseau de contacts en relation avec l'exécution de sa mission. Les données personnelles collectées de cette manière sont traitées uniquement à des fins pour lesquelles elles ont été collectées, tout en assurant une protection adéquate.

12. Dans le cadre de l'exécution des opérations nécessitant le traitement de données à caractère personnel, ces données peuvent être divulguées à des entités externes, y compris celles exploitant les systèmes et l'équipement informatiques, entités fournissant les services juridiques ou comptables, coursiers, agences de marketing ou de recrutement. Les données à caractère personnel peuvent être également divulguées à des entités affiliées. Toute divulgation ou communication des données à caractère personnel à des autorités compétentes ou à des tiers qui demandent ces informations ne peut se fonder que sur une base juridique pertinente et conformément aux dispositions légales en vigueur.

13. Le niveau de protection des données personnelles en dehors de l'Espace économique européen (EEE) diffère de celui prévu par le droit européen. Pour cette raison, le Responsable du traitement des données transfère les données personnelles en dehors de l'EEE uniquement lorsque cela est nécessaire et en garantissant le niveau de protection adéquat. Le Responsable du traitement informe toujours de son intention de transférer les données personnelles en dehors de l'EEE au stade de leur collecte.

14. La période du traitement des données à caractère personnel dépend de la finalité du traitement et peut, en outre, résulter des dispositions légales si elles constituent la base juridique du traitement. Dans le cas où les données à caractère personnel sont traitées sur la base de l'intérêt légitime du Responsable du traitement, les données sont traitées pendant la période permettant l'exécution de sa mission ou la déclaration de l'opposition relative au traitement des données. Si les données à caractère personnel sont traitées sans consentement, elles sont traitées jusqu'au retrait du consentement. Dans le cas où la base juridique du traitement des données se fonde sur le devoir de conclure et exécuter un contrat, les données sont traitées jusqu'à sa résiliation.

15. La période du traitement des données peut être prolongée dans le cas où le traitement est nécessaire pour déterminer, enquêter ou se défendre contre d'éventuelles réclamations, et après cette période, uniquement dans le cas et dans la mesure où c'est requis par la loi. Après la période du traitement, les données personnelles sont supprimées ou anonymisées de manière irréversible.



16. Les personnes concernées ont les droits suivants :

- a) le droit à l'information sur le traitement des données personnelles – le Responsable du traitement des données fournit à la personne soumettant une telle demande, les informations sur le traitement des données, y compris principalement sur les finalités et les fondements juridiques du traitement, l'étendue des données détenues, les entités auxquelles elles sont divulguées et la date prévue de leur suppression ;
- b) le droit d'obtenir une copie des données – le Responsable du traitement fournit une copie des données traitées concernant la personne soumettant la demande ;
- c) le droit de rectification – le Responsable du traitement des données, à la demande de la personne concernée, supprime les incompatibilités ou erreurs relatives aux données personnelles traitées et complète les données manquantes ;
- d) le droit de supprimer les données – il est possible de demander la suppression des données dont le traitement n'est plus nécessaire à la réalisation de l'une des finalités pour lesquels elles ont été collectées ;
- e) le droit de limiter le traitement – Le Responsable du traitement, en cas d'une telle demande, cesse de réaliser les opérations sur les données personnelles et de les stocker jusqu'à ce que les raisons de limiter le traitement des données cessent d'exister (par exemple, jusqu'à l'émission d'une décision par l'autorité de contrôle autorisant la poursuite du traitement des données) ;
- f) le droit de transférer les données – dans la mesure où les données sont traitées de manière automatisée ou dans le cadre d'un contrat ou d'un consentement, le Responsable du traitement délivra les données fournies par la personne concernée, sous un format permettant la lecture depuis un ordinateur. Il est également possible de demander la transmission de ces données à caractère personnel à une autre entité – à condition toutefois que c'est techniquement possible pour le Responsable du traitement et pour l'entité en question ;
- g) le droit de s'opposer au traitement des données à des fins de prospection commerciale – il est possible de s'opposer, à tout moment à ce que ses données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection commerciale, et ce, sans avoir à se justifier ;
- h) le droit de s'opposer à d'autres fins du traitement des données – la personne concernée peut, à tout moment, s'opposer au traitement des données personnelles pour des raisons relatives à sa situation particulière – à condition que le Responsable du traitement traite ses données sur la base de l'intérêt justifié du Responsable (c'est-à-dire celui fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point du RGPD par exemple à des fins d'analyse ou statistiques ou pour des raisons relatives à la protection des biens). L'opposition à cet égard devrait comprendre une justification ;
- i) le droit de retirer son consentement – dans le cas où les données personnelles sont traitées sur la base d'un consentement exprimé, la personne concernée a le droit de le retirer à tout moment, ce qui, cependant, n'affecte pas la légalité du traitement effectué avant ce retrait.
- j) le droit de porter plainte – s'il est considéré que le traitement des données personnelles viole les dispositions du RGPD ou d'autres dispositions concernant la protection des données personnelles, la personne concernée peut déposer une plainte auprès du président de l'Office de protection des données personnelles.



17. Une demande relative à l'exercice des droits peut être soumise par écrit – par e-mail à l'adresse électronique : [kadry@dfm-europe.eu](mailto:kadry@dfm-europe.eu) ou par courrier à l'adresse DFM EUROPE Sp. z o. o., 80-307 Gdańsk, ul. Antoniego Abrahama 1A. La réponse est fournie par écrit, à moins que la demande présentée ait été soumise par un e-mail ou qu'il ait été demandé de fournir la réponse sous forme électronique. En cas de doute sur l'identité de la personne soumettant la demande par e-mail, le Responsable du traitement se réserve le droit de vérifier l'identité.

